

CHAPITRE 2

Le rôle et la perception du lobbying dans le système canadien de gouvernement

Avant de passer à l'examen de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, le Comité confirme qu'il n'a recueilli aucune preuve précise d'écarts de conduite de la part des firmes de relations avec le gouvernement au Canada, ni découvert que les lobbyistes enregistrés enfreignaient la Loi. En outre, le Comité réaffirme que les lobbyistes peuvent jouer un rôle utile et légitime dans le système complexe de gouvernement contemporain.

De nombreux témoins ont reconnu que le lobbying contribue à l'élaboration efficace des politiques; il améliore la communication avec les décisionnaires ministériels et garantit que des points de vue opposés sont entendus. En fait, le lobbying est un élément nécessaire du processus décisionnel moderne. Qui plus est, toutefois, le droit de faire du lobbying est fondamental dans une démocratie.

Un certain nombre de lobbyistes ont affirmé que leurs démarches amènent les pouvoirs publics à prendre de meilleures décisions. Leur rôle consiste, selon eux, à interpréter l'intérêt public et à persuader leurs clients d'adapter leurs besoins en conséquence. Ainsi, «ils font connaître leurs idées sur la politique officielle, discutent la philosophie générale du gouvernement, donnent des conseils aux politiciens et aux fonctionnaires, participent au processus d'élaboration des politiques. . . , travaillent dans «l'intérêt public» et cherchent également à obtenir des conseils du gouvernement».

Même si le lobbying est une activité légitime, l'idée générale que s'en fait le public est négative. On juge quelquefois que les lobbyistes exercent une influence indue en raison du pouvoir qu'ils ont de façonner l'opinion publique et les politiques officielles. D'autres font valoir que ce sont certains aspects du lobbying et la manière dont il s'effectue qui expliquent le scepticisme du public.

Un témoin a fait observer qu'au Canada, le lobbying se fait en bonne partie au niveau bureaucratique dans des réunions privées avec des titulaires de charge publique, ce qui peut amener les lobbyistes à adopter un comportement inconvenant et leur permettre d'exercer une influence par des moyens qui ne seraient pas tolérés si leurs activités étaient soumises à un examen public. Les fonctionnaires peuvent réagir comme bon leur semble aux arguments avancés par les lobbyistes, mais ces arguments ne seraient peut-être pas sanctionnés par la population. Lorsque le lobbying se fait à l'insu du public, les décisions prises risquent davantage d'aller à l'encontre de son intérêt.

Une plus grande divulgation permettra au public de savoir qui cherche à influencer qui, comment et à quel sujet. Si les lobbyistes étaient incités à se conformer à un code d'éthique, ils pourraient contribuer à rehausser l'image de marque de leur profession.